

BARÈME DE COTISATIONS

ANNÉE 2026

Personnes physiques

Cas général : 60€ (20€ après réduction d'impôt)

Étudiant, demandeur d'emploi, personnes non imposables : 10€

Personnes morales

Cas général : 1500€

Collectivités locales et établissements publics locaux

Moins de 15 000 habitants : 100€

Moins de 50 000 habitants : 300€

Moins de 400 000 habitants : 500€

Moins de 1 million d'habitants : 1000€

Plus de 1 million d'habitants : 1500€

Associations : 100€

Centres d'enseignement et de recherche : 100€